

> Pharmaciens propriétaires

Ajustements des quantités maximales journalières des médicaments

Nous vous avisons que nous avons revu les quantités maximales journalières (QMJ) de tous les médicaments de la *Liste des médicaments* ainsi que les règles de facturation sur les durées de traitement. Ainsi, pour éviter des erreurs de facturation, dès le **1^{er} février 2021**, vous devrez indiquer la durée de traitement en fonction de sa posologie ou de la durée réelle du traitement correspondant à la période de temps normalement prévue entre deux renouvellements, le cas échéant.

Vous avez jusqu'au 1^{er} février 2021 pour vous assurer que vos demandes de paiement tiennent compte de cette information.

1 Quantité maximale journalière

La quantité maximale journalière est une information qui nous permet de contrôler la quantité d'un médicament pouvant être servie en pharmacie pour une journée selon de la durée de traitement totale facturée. Une QMJ est déterminée pour chaque médicament inscrit à la *Liste des médicaments* et est validée par le système de communication interactive afin de limiter les erreurs de facturation. Par exemple, le pharmacien pourrait vouloir saisir 10 comprimés, mais en saisir par erreur 1000. La QMJ permet de lui transmettre un message d'erreur signifiant que l'information saisie pourrait être erronée.

La QMJ varie en fonction de la quantité de médicaments facturée et de la durée de traitement indiquée sur la demande de paiement. Lorsque la QMJ de la demande de paiement sera supérieure à celle prévue, la transaction sera refusée et le message suivant sera transmis :

NF : Quantité en erreur vs durée traitement pour le DIN

Nous avons procédé à la révision des QMJ pour tous les médicaments inscrits à la *Liste des médicaments*. À compter du 1^{er} février 2021, afin de prévenir un message d'erreur, la durée de traitement indiquée devra tenir compte de la durée d'efficacité du médicament servi. Comme la durée de traitement peut parfois être difficile à évaluer, par exemple pour les médicaments topiques, elle devra dans ce cas être indiquée à la lumière des renseignements détenus au moment de la facturation.

Ainsi, afin d'éviter des messages d'erreur plus fréquents, nous vous invitons à porter attention à la quantité et à la durée de traitement indiquées sur la demande de paiement avant de la transmettre. Dans le cas contraire, le message d'erreur NF risque d'apparaître plus souvent.

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au
www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos.

Téléphone

Québec 418 643-9025
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

Exemples d'erreurs pouvant faire apparaître le message NF

Médicament	Facturation en erreur	Facturation conforme
Médroxyprogestérone (acétate de) 150 mg/ml Susp. Inj. I.M. Normalement administré aux 12 semaines	Pour 1 format de 1 ml facturé, la durée de traitement est de 1 jour	Pour 1 format de 1 ml facturé, la durée de traitement devrait être de 84 jours
Cholécalciférol 10 000 UI Normalement prescrit 1 comprimé par semaine	Pour 1 comprimé, la durée de traitement est de 1 jour	Pour 1 comprimé, la durée de traitement devrait être de 7 jours

La très grande majorité des médicaments ajustés sont de formes autres qu'orales solides et sont pour la plupart de format indivisible.

2 Code d'intervention MQ

Lorsque la posologie du médicament est supérieure à celle normalement attendue, le code d'intervention **MQ** peut être utilisé afin de justifier une facturation conforme à l'ordonnance.

MQ : pour permettre le dépassement de la quantité maximale journalière

Pour plus de détails sur l'utilisation du code **MQ**, consultez la section 2.2.4.19 du *Manuel des pharmaciens*, disponible sous l'onglet *Manuel et guide* de la section réservée à votre profession, sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.